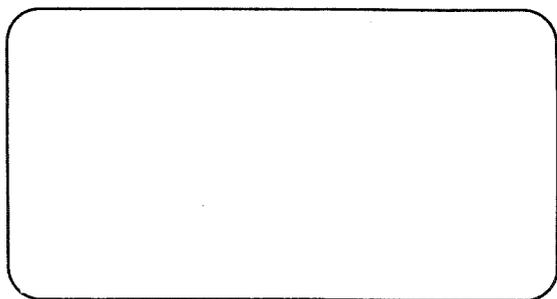




QUID NOVI ?  
NOTRE AMI

# Journal



Editeur responsable: M. FRAITURE  
32, rue Capronnier, 1030 Bruxelles

# Sommaire

---	EDITORIAL	2
---	REPONSE A	4
---	UNE SITUATION VECUE	5
---	LES NOUVELLES	8
---	VOLET SOCIAL	
	- PRIMES A LA CONSTRUCTION	12
	- TAXE SUR LES CHIENS	16
---	UN EXTRAIT REVELATEUR	17
---	RUBRIQUE SPORTIVE	19
---	INFORMATIONS	24
---	AGENDA	29
---	CENTRES INFO-SOURDS	31

## Editorial

Récemment, lors d'une conversation amicale, quelqu'un avait laissé tomber ces mots : " les sourds ne veulent pas collaborer avec les entendants". Cela m'avait frappé, et en effet, je me suis rendue compte que cette idée s'est de plus en plus répandue. Serait-ce vrai? Et surtout, pourquoi le croit-on ?

Je ne prétendrai pas résoudre le problème ici, me contentant seulement de donner une ou deux explications qui pourront, peut-être, clarifier et rendre plus aisées les relations futures.

Comme pour toutes les minorités, on généralise facilement, -un étranger volera-t-il, et aussitôt, tous les étrangers sont des voleurs, c'est faux mais c'est un air connu-, pour les sourds, c'est à peu près la même chose, il suffit souvent qu'UN sourd donne son opinion personnelle pour que ça devienne LES sourds ont dit ...

Ce n'est sans doute pas trop grave, mais ce qui l'est plus, c'est quand cette opinion est attribuée à une société, une fédération... lesquelles sont représentatives du monde sourd.

Une des raisons, et pas la moindre, ce sont les difficultés de communication entre sourds et entendants.

En général, il ne suffit pas toujours d'être un sourd parlant et fort en lecture labiale, ni d'être un entendant qui connaît assez bien le langage des sourds, car l'un comme l'autre se sentira perdu lors d'une discussion animée.

Or, pour pouvoir travailler en étroite collaboration, il est très important qu'aucun malentendu ne survienne, mettant à néant tous les efforts.

Sans doute, une certaine méfiance surgit parfois, mais il ne faudra pas oublier que pendant une bonne centaine d'années, les sourds ont dû supporter la compétence soi-disant éclairée de spécialistes (la suppression de la langue des signes en est un exemple parmi d'autres). C'est assez difficile à oublier, il faut du temps pour que les mentalités changent.

Depuis quelque temps, les entendants ont fait de très grands efforts pour essayer de comprendre et être plus proches des sourds, laissons donc le temps faire son oeuvre et aux sourds d'y contribuer en leur accordant leur confiance.

Martine.

## Réponse à...

Réponse à Brigitte FRANCOIS ...

("Opinions" Info-Sourds Journal n° 2 de l'année 1984).

C'est avec un vif intérêt que j'ai pris connaissance de l'article de Brigitte François, article dont je trouve le but louable [dégager la différence entre les sens "direct" et "sincère" que l'on fait peut-être passer trop vite des expressions à celui qui les exprime]. Ce que je trouve beaucoup moins louable, c'est le contenu de ces réflexions qui me paraît être, sur les plans théorique et humain, d'une dangereuse imprudence.

A quoi servent donc des constatations abusivement générales du genre "les sourds ne sont pas des idiots qui ne savent pas ce qu'ils disent"? Ceci ressemble plutôt à la substitution d'un préjugé ("les sourds savent parfaitement la portée de ce qu'ils expriment") à un autre (comme "ce sont des idiots qui ne savent pas ce qu'ils disent"). Je trouve gentil de se défendre de coller des étiquettes, encore faut-il que cette intention porte sur les deux côtés de ces étiquettes (verso et recto).

Je terminerai ma réponse (peut-être acerbe mais qui ne doit pas fermer la porte au dialogue) par une dernière question : croyez-vous vraiment qu'un sourd ne serait en général direct et sincère que pour excuser son manque d'éducation et de tact? Si oui, j'espère qu'il reste tout de même encore un peu de place pour l'expression directe et sincère d'émotion aussi fondamentalement humaines comme la colère et l'amour.

PFUND Albert

(malentendant espérant avoir été direct et sincère)

# Une situation vécue

SURDITE ET TRAVAIL, CE N'EST PAS EVIDENT ...

S'intégrer dans un milieu de travail où la majorité des personnes sont entendantes, n'est pas une chose facile pour un handicapé de l'ouïe. En effet, rares sont les entreprises qui acceptent d'adapter la majorité à la minorité pour faciliter la communication avec les malentendants et leur intégration dans l'entreprise.

Pour illustrer cette introduction, nous allons vous décrire l'expérience d'un jeune sourd que nous appellerons Marc dans le texte. Marc a 19 ans lorsqu'il est engagé comme ouvrier de production par une fabrique de boissons toniques implantée dans le Brabant Wallon. Pendant les deux premières années, Marc a travaillé dans la même équipe que son père qui est également sourd.

Au cours de ces années, Marc ne rencontre pas de difficultés car son père lui sert de relais pour communiquer et son intégration est aussi facilitée par la présence de deux autres sourds. L'existence de ce petit groupe évite aux quatre sourds de se sentir isolés face aux entendants.

En 1982, son père et ses deux collègues sourds quittent l'entreprise pour prendre leur retraite. Tout va basculer pour Marc qui reste seul parmi ses collègues entendants dont l'attitude change vis-à-vis de cet isolé, à la fois tellement proche et tellement éloigné par sa difficulté de communiquer. Jour après jour, Marc devient le sujet de blagues, de moqueries qu'il ne peut comprendre. Il va devenir le souffre-douleur, celui sur qui on projette sa propre rancœur avec l'avantage qu'il ne peut renvoyer la balle.

Des moqueries on passe aux brimades (détérioration de vêtements, de lunettes) pour en arriver aux coups.

Les cadres de l'entreprise se rendent vite compte que quelque chose ne va pas bien dans l'équipe de Marc et ils interrogent ceux avec qui ils peuvent communiquer.

Marc est accusé de freiner le travail de ses collègues, ils les perturberait par son attitude. Suite à cette "enquête" Marc reçoit par recommandé un premier courrier d'avertissement. Son attitude doit changer sinon... la porte.

Comment se défendre ? Faire appel à un entendant qui ne le comprend pas...? Marc parle de ses difficultés à son père, tout en commençant à être de plus en plus déprimé.

Son père, bien noté, se permet d'écrire une lettre circonstanciée à la direction de l'entreprise. Il y décrit les difficultés que Marc rencontre avec ses collègues, sans que sa lettre ait un caractère outrancier ou "dénonciateur".

Cette lettre a un effet contraire à celui attendu. Les collègues durcissent leur attitude face au "dénonciateur". On le frappe.

Rentré chez lui, Marc s'effondre. Malade, il n'ira pas travailler le lendemain. Il ne justifie pas cette absence par un certificat médical à son employeur. Le surlendemain arrive un nouveau recommandé... Marc est licencié pour faute grave : "Absence injustifiée et perturbation dans son service" Marc pour échapper à ses idées noires et pour noyer le chagrin causé par cette situation de rejet, s'est mis à boire et à prendre des médicaments. Arrivé à ce point Marc, sous l'effet de l'alcool et oppressé par ses problèmes, est devenu violent avec sa famille. Ses crises terminées, il se rend compte de ce qui se passe et il se désespère encore plus.

Le récit pourrait se terminer ici, Marc est chômeur et il connaît des difficultés dans sa vie. Mais l'ONEM le convoque pour lui appliquer une sanction (limitation de son droit aux allocations de chômage pour une période pouvant aller jusqu'à 26 semaines).

C'est ici que Marc décide de réagir et de se battre. S'il est trop tard pour recontacter son employeur, trop content de se débarrasser d'un travailleur pas assez rentable, il faut se battre pour limiter une sanction.

Marc contacte :-son organisation syndicale,  
-l'Info-Sourds de Bruxelles.

Ces deux organisations décident de faire accompagner Marc à l'audition deux délégués :

1. Un sourd capable de lire sur les lèvres des entendants et de dialoguer avec Marc.

2. Un délégué syndical spécialisé en droit social habitué aux contacts avec l'ONEM.

Au préalable, ces deux délégués se réunissent longuement avec Marc pour préparer l'audition. Marc peut faire le point sur ce qui s'est passé et bien expliquer le fait qu'il est de bonne foi.

C'est donc en connaissance de cause que les trois personnes se présentent devant l'Inspecteur du chômage.

Celui-ci, après une heure d'audition, est convaincu par Marc. Son dossier est classé sans suite, pas de sanction...

Quelles sont les conclusions que l'on peut tirer de l'exposé de ce qui a été vécu par Marc ?

Le premier point à souligner, c'est la difficulté d'intégration d'un sourd dans un milieu de travail où la majorité des travailleurs est entendante. Une des causes de cette difficulté est l'inexistence de la communication orale qui n'est pas toujours remplacée par une pratique courante de la lecture labiale.

Souvent donc, c'est le sourd qui doit fournir la majorité des efforts d'adaptation. On peut être irrité par cette situation sans pour autant la refuser car elle exprime une réalité difficile à faire évoluer.

Le second constat découle de ce qui précède. En effet, si nous ne sommes pas armés pour résoudre le problème dans son entièreté, nous pouvons apporter une aide directe au sourd en difficulté qui ne restera pas seul face à des faits tels que préavis, renvoi immédiat pour faute grave, défense des droits aux allocations de chômage, conflits avec des collègues ou avec des cadres...

En collaboration avec des organisations syndicales, des organisations de défense des handicapés sensoriels, des juristes, nous pouvons apporter des solutions et des aides pour le sourd d'une part et d'autre part nous pouvons aussi sensibiliser des organismes (ONEM, Juridictions du travail ...).

Francis DELO  
Pierre VAN HAELEN  
Equipe Info-Sourds de  
Bruxelles

Dominique VAN HAELEN  
Service de droit  
Social d'une Organi-  
sation Syndicale

# Les nouvelles

## ACTIVITES CULTURELLES

---

Invité par "Arts & Culture" Max RASQUINET a donné, le jeudi 19 avril dernier, dans les locaux de la Maison des Sourds rue Saxe-Cobourg, une très intéressante conférence sur la LANGUE DES SIGNES, expliquant l'origine, les différences et pourquoi tel mot est signé d'une telle façon et pas autrement, ponctuant ci et là de quelques exemples qui ont fait s'esclaffer toute l'assistance. Bref, une soirée réussie !

---

Une autre conférence a également eu lieu le jeudi 17 mai, sur la Rénovation Urbaine du patrimoine architectural et de sa réaffectation, par un membre de l'Inter Environnement Bruxelles. Cette conférence était traduite par Brigitte FRANCOIS, et de nombreuses questions furent posées prouvant par là que les sourds s'intéressent de très près à ce qui les entoure.

---

### Ier Festival International de la Pantomime et du Mouvement de Bruxelles au Botanique .

Le samedi 19 mai et le dimanche 20 mai 1984.

"Rendez-vous à 16 h. au Botanique..." lance quelqu'un de notre groupe "HORIZON". Notre groupe de mimes est en effet invité au Premier Festival International de la Pantomime et du Mouvement, le samedi 19 mai et le dimanche 20 mai 1984.

Le samedi à 16h nous, Anne, Nicole et Francis sommes au Botanique.

Une fois entrés, il nous fallait contacter la personne responsable des animations. Nous sommes surpris au passage par la présence d'un couple de mimes qui retrace l'histoire des amoureux vers

1900. A notre grande surprise, nous constatons que ceci se passe non pas sur une scène mais dans le couloir. "Devrons-nous également jouer dans un couloir ..? dit l'un d'entre nous. Nous nous attendions à jouer sur une scène et voilà que nous devons mimer dans un couloir sans les feux de la rampe pour nous séparer du public ! On frissonne mais, prenant notre courage à deux mains, nous nous dirigeons vers les loges.

Là une autre surprise nous attendait ! Les miroirs entourés d'éclairage, les lavabos, les chaises, les placards et même une douche, nous font plus penser à des loges de vedettes qu'aux loges habituelles du groupe Horizon. Un peu nerveux dans tout ce luxe, nous nous changeons. Le costume noir et blanc, le maquillage soigné, nous nous métamorphosons. Enfin nous voilà prêts ! Nous aimerions bien rester encore un peu dans cette belle loge, mais une organisatrice vient nous dire qu'il est temps.

Nous partons à la recherche d'un endroit pour donner notre représentation. Un couloir vide fera l'affaire mais, problème, comment attirer le public?

Francis a une idée géniale : il pénètre dans la cafétaria et fait signe à Anne et Nicole de le suivre.

Surpris de voir entrer Francis dans ce costume noir et blanc, les consommateurs curieux viennent voir ce qui se passe, le couloir se remplit et nous pouvons commencer à jouer.

Une fois que nous mimons, nous oublions toute la nervosité, le trac disparaît et nous retrouvons le vrai plaisir du mime.

Nous pourrions ainsi mimer pendant des heures mais la durée d'une représentation est limitée à trois quarts d'heure. Après des applaudissements chaleureux, le public se disperse et nous nous retrouvons tous les trois fiers et contents. On se fixe rendez-vous pour le lendemain car on doit recommencer.

Dimanche tout s'est à nouveau très bien passé et l'ambiance de ce festival nous a vraiment donné l'envie d'y participer l'année prochaine.

Peut-être cela vous tente-t-il aussi, alors n'hésitez pas à nous contacter. Vous serez bien-venus dans le groupe Horizon.

Après cette expérience inoubliable, nous, le Groupe Horizon, tenons à remercier ceux qui sont venus nous encourager au Botanique et plus particulièrement, Madame Fraiture, Martine Fraiture et Madame Dewit, Jean-Claude Billen...

Un membre du Groupe HORIZON

Groupe HORIZON  
Rue Saxe-Cobourg 36  
1030 BRUXELLES

Ouvert tous les jeudis  
à partir de 20 h.

-----  
Le samedi 6 mai 1984, le Groupe HORIZON, représenté par deux de ses meilleurs acteurs, a présenté son spectacle de mimes aux membres de l'AMICALE SILENCIEUSE BORAINNE de Mons et à leurs invités.

Après une mise en jambes, où se succédaient sans discontinuer tour à tour les deux acteurs, leur verve silencieuse éclata au travers de la scène du tram ou du cheval, qui furent parmi celles les plus applaudies.

Il est certain qu'ils ont été unanimement appréciés par les quelques 70 personnes qui assistaient au spectacle et qui les ont chaleureusement applaudis à la fin de leur prestation.

-----  
UNE EXPOSITION

Du 18 au 20 mai 1984, une exposition a eu lieu au Foyer des Sourds de Liège, à l'occasion du 120e anniversaire de la Société Royale de Secours Mutuels des Sourds de la province de Liège.

Ce qui frappa le plus les visiteurs, c'est bien la valeur des documents présentés, tels que : des livres de cotisations remontant à 1864, du Journal "L'interprète des Sourds-Muets" dont le premier numéro est sorti en 1872 et qui a disparu depuis lors; des menus créés par Emile Cornet pour des banquets en l'honneur de l'Abbé de l'Epée. Rappelons, en passant, que ces banquets sont encore traditionnellement respectés de nos jours alors que

les cortèges commémoratifs avec drapeaux ne se font plus depuis longtemps.

Le clou de l'exposition fut certainement trois livres provenant d'une collection privée, dont un fut écrit par l'Abbé de l'Epée en 1776; une lettre manuscrite de cet Abbé y était jointe, d'une très belle écriture fine et surtout lisible ce qui était rarement le cas à cette époque. Un patrimoine à conserver précieusement.

-----

Le 26 mai 1984, s'est constitué à Liège, dans les locaux du Foyer des Sourds, une nouvelle section de Jeux de Cartes.

L'Assemblée présente a nommé le nouveau Comité représenté par Messieurs Nestor PUTZEYS, Président, Roger HERMAN, Secrétaire et Joseph LINOTTE, Trésorier.

Après une longue absence dans les salles de jeux, nous souhaitons beaucoup de chance à cette nouvelle section.

-----

Première réunion extraordinaire de l'AMICALE DES SOURDS-MUETS DU TOURNAISIS.

Un Tournoi de Pétanque avait été organisé par l'Amicale des Sourds-Muets du Tournaisis, le jeudi 31 mai 1984.

31 Groupes de 3 joueurs y participaient et, grâce au beau temps, de nombreux spectateurs étaient venus les applaudir.

Le Tournoi s'est terminé par la remise de 3 Coupes au Club Masculin Vainqueur et 3 Coupes au Club Fémin Vainqueur.

Une tombola avait également été organisée et chaque joueur est reparti avec un lot offert par l'Amicale des Sourds-Muets du Tournaisis.

Une journée très animé et un grand succès pour ce premier Tournoi de Pétanque.

Le Comité de l'Amicale  
Des Sourds-Muets du  
Tournaisis

# Volet social

## LES PRIMES A LA CONSTRUCTION ET A LA RENOVATION ----- D'HABITATIONS -----

Dans beaucoup de cas, si vous voulez acheter ou construire une maison, il vous est possible d'obtenir une aide financière de la région dans laquelle vous habitez.

Cette aide financière peut se traduire de différentes manières :

- soit une prime (à la construction, à l'achat, à la réhabilitation),
- soit des prêts à taux réduits,
- soit des réductions (T.V.A., droits d'enregistrement, honoraires de notaires, précompte immobilier),
- ou encore, des exonérations ou des déductions fiscales.

Nous allons analyser ces différents types d'aide suivant les régions.

Faute de place, nous n'allons cependant parler dans ce premier article, que des différentes primes qui peuvent être octroyées. Nous verrons les autres types d'aide par la suite.

### 1. Prime à la construction ou à l'acquisition

#### a) Région Wallone

D'un montant de 70.000 frs. (habitation isolée), 80.000 frs. (chantier groupé) ou 100.000 frs. (chantier groupé et jumelage de deux habitations minimum).

Les revenus du ménage qui demande cette prime ne peuvent excéder (pour les revenus nets de l'avant dernière année), 460.000 frs. (ou 690.000 frs si les époux ont moins de 8 ans de mariage) + 60.000 frs par enfant à charge (92.000 frs) à partir du 3ème enfant.

Cette prime vaut pour l'acquisition de tous types de logements, sauf pour les logements anciens qui ne sont pas du type social : dans ce cas, il est possible d'obtenir une prime à la réhabilitation.

b) Région Flamande

D'un montant variant entre 120.000 frs. et 250.000 frs. majorés de 20 % par enfant à charge + 50.000 frs. si le logement remplace un logement insalubre.

Cette prime comprend en outre une assurance "perte de revenus" pendant 5 ans.

Les revenus nets de l'avant dernière année doivent être de moins de 1.250.000 frs.

La prime n'est accordée que pour une première acquisition.

c) Région Bruxelloise

La prime s'élève à 10 % du coût, sans pouvoir excéder 150.000 frs. pour un emprunt de 700.000 frs. au moins.

Il y est adjoint une assurance "perte de revenus" pendant 5 ans. Il n'y a pas de conditions de revenus.

2. Prime à la réhabilitation.

a) Région Wallone

La prime s'élève à 60 % du coût des travaux (maximum 200.000 frs.) si les revenus du ménage ne dépassent pas 500.000 frs. + 50.000 frs. par enfant à charge, 30 % du coût des travaux (maximum 150.000 frs.) quand les revenus sont compris entre 500.000 frs. et 1.000.000 frs. + 50.000 frs. par enfant à charge.

De plus, un supplément de 100.000 frs. est accordé au demandeur qui est devenu propriétaire par acte passé après le 14/12/82.

## b) Région Flamande

Dans cette région la prime à la réhabilitation se subdivise en :

### - prime à la rénovation

octroyée pour les immeubles situés dans les zones dites "de revalorisation". La prime s'élève à 50 % du coût + 30.000 frs. par enfant à charge si les revenus sont inférieurs à 400.000 frs. pour l'avant dernière année; si les revenus sont supérieurs à ce montant, la prime est de 30 % + 30.000 frs. par enfant à charge.

### - prime à l'assainissement

cette prime est accordée pour les logements insalubres améliorables, pour des travaux portant sur un minimum de 60.000 frs. si les revenus sont inférieurs à 1.500.000 frs.

Le montant est de 30 % des travaux, sans pouvoir excéder 120.000 frs. Si les revenus sont inférieurs à 400.000 frs. + 30.000 frs. par enfant à charge, la prime est de 50 % du montant des travaux, avec un maximum de 120.000 frs.

Ces 120.000 frs. sont majorés de 25 % par enfant à charge et de 20 % supplémentaires avec un maximum de 40.000 frs. si le demandeur est propriétaire depuis moins de 5 ans.

## c) Région Bruxelloise

La prime à la réhabilitation se traduit par 3 mesures :

### - prime à la rénovation

elle s'élève à 30 % du coût des travaux, avec un maximum de 300.000 frs. sans condition de revenus.

- prime à l'amélioration du confort

elle est d'un montant de 120.000 frs. maximum, pour des travaux de toiture, démolition d'annexes, châssis et vitrages, installations de salles de bains, améliorations de cuisines ou toilettes.  
Les revenus ne peuvent dépasser 550.000 frs. pour l'avant dernière année.

- prime au ravalement des façades

elle est d'un montant de 40 % du montant des travaux.  
Certaines communes accordent une aide supplémentaire. Il n'y a pas de condition de revenus.

Les adresses :

1. Région Wallone : Administration du Logement  
Région Wallone  
Rue de la Loi, 82  
1040 BRUXELLES

2. Région Flamande : Administration du Logement  
Région Flamande  
Rue de Trèves 49  
1040 BRUXELLES

3. Région Bruxelloise : Administration du Logement  
Région Bruxelloise  
Rue Royale 6  
1000 BRUXELLES

Luc LOISEAU

Assistant Social -  
Info-Sourds du Hainaut

## TAXE SUR LES CHIENS

-----

La F.F.A.S. a écrit aux différents Gouvernements Provinciaux francophones afin d'obtenir, pour les sourds, l'exonération de la taxe sur les chiens.

Nous vous donnons ci-dessous les adresses auxquelles il faut adresser une demande écrite pour obtenir cette exonération.

ATTENTION !!!!

A chaque demande il faut obligatoirement joindre une attestation médicale prouvant le degré de handicap du demandeur.

### Province de Brabant

Monsieur le Gouverneur du Brabant  
Rue du Chêne, 22  
1000 BRUXELLES

### Province du Hainaut

Joindre votre attestation médicale au document de recensement que vous recevez pour votre chien et les renvoyer à Monsieur le Receveur des Contributions de votre Commune.

### Province de Liège

Nous n'avons pas encore reçu de réponse.

### Province de Luxembourg

Ecrire au Collège des Bourgmestre et Echevins de votre Commune.

### Province de Namur

Députation Permanente de la Province de Namur  
Place St.Aubin  
5000 NAMUR

# Un extrait révélateur

ENTENDEZ-VOUS ?

-----

Qui ne connaît l'histoire, fausse mais émouvante, du mendiant dont la sébile déborde parce qu'il a remplacé l'inscription "Aveugle de naissance" par cette autre "Vous voyez le printemps, moi, je ne le verrai jamais".

Ces deux mots nous placent au coeur du drame. Pourtant, même sans eux, les passants donnent aux aveugles, plaignent les aveugles.

Donneraient-ils à un sourd ? Aident-ils, plaignent-ils les sourds ? Allons, ils en riraient plutôt !

Du temps qu'il circulait des histoires drôles, celles des sourds constituaient seulement une catégorie parmi d'autres. Cela prouve notre frivolité : car s'il est poignant de ne pas voir le printemps, en quoi ne plus jamais entendre les oiseaux peut-il être un objet de plaisanterie ?

Depuis l'Antiquité, l'aveugle est un personnage de tragédie et le sourd un personnage de comédie. Pourtant, à qui n'est-il pas arrivé, dans ses cauchemars, de crier sans parvenir à se faire entendre ? La condition du sourd est pire encore : ne pas entendre, ne pas s'entendre, ne pas se faire entendre. Il vit derrière une vitre contre laquelle il ne cesse de se heurter, tel un insecte affolé. Pour invisible et transparente qu'elle soit, une prison reste une prison. Le monde est, pour le sourd, comme un film du cinéma muet dont personne ne lui livre les sous-titres.

Un homme sourd ne peut reconnaître le pas de celle qu'il aime. Une clé qui tourne dans la serrure, une chanson, un éclat de rire : dans ce monde de la peur, tout ce qui rassure, lui est interdit.

Un enfant né sourd n'entendra jamais le vent, la pluie, la mer, la musique du monde. Un enfant né sourd n'entendra jamais la voix de sa mère. Je vous demande de relire cette phrase d'un coeur neuf... Un enfant né sourd vivra son existence entière dans l'angoisse incessante de ne pas comprendre, de n'être pas compris : étranger sur la terre, exilé parmi des hommes qui en cachette rient de lui.

"Incommunicabilité"... c'est un mot tristement à la mode. Il résume la malédiction de la terre mais on semble ne s'en être avisé que depuis peu; peut-être parce que jamais les hommes n'ont davantage ressenti leur solitude que dans ce siècle des moyens de communication.

Mais si nous en souffrons déjà, que dire des sourds ! Avez-vous seulement songé qu'ils ne peuvent pas se servir du téléphone : qu'à ces absents perpétuels le seul remède contre l'Absence est refusé ? Dans l'affairement de nos fourmillières, ils sont devenus des incapables, des gêneurs. Paralysés ou aveugles, les autres handicaps peuvent du moins communiquer entre eux; les prisonniers eux-mêmes y parviennent presque toujours; les sourds ne le peuvent pas.

L'aveugle est de liège, le sourd est de plomb: l'un surnage, l'autre coule au fond du désespoir. Mais la faute à qui ? Vous vous étonnez que les aveugles sont le plus souvent joyeux et les sourds tellement tristes ? Mais si nous nous montrions aussi attentifs à ceux-ci que la pitié nous rend fraternels à ceux-là, ne deviendraient-ils pas joyeux à leur tour ?

"Allez et dites ce que vous avez vu : les boîteux marchent, les aveugles voient, les sourds entendent..." Vingt siècles après, notre amour ne pourrait-il pas, lui aussi, faire quelques miracles en chemin ?

Extrait de "Mourir étonné" de  
Gilbert CESBRON

Que de chemin parcouru depuis la rédaction de ce livre !

La télévision, le téléphone, le dictionnaire de notre langue et bientôt d'autres innovations technologiques nous permettront de mieux comprendre et de mieux nous faire comprendre de nos parents, amis entendants qui sont prêts à nous aider.

Ce vent favorable à l'épanouissement de notre communauté, au respect de notre identité, ne pourra se réaliser que si nous acceptons la collaboration des entendants, car il subsiste l'espoir qu'à côté des différences qui nous séparent, il y a des points communs qui nous unissent.

Comprenons ces points communs, apprécions les différences, battons-nous pour comprendre et réformer.

Maurice HAYARD

## Rubrique sportive

### CLASSEMENTS DES CHAMPIONNATS NATIONAUX ----- DE LA SAISON 1983 - 1984 ----- -----

#### 1. FOOTBALL

#### Classement Final de la Saison 1983 - 1984

1.- K.D.S. Turnhout	30	points
2.- Woluwe Star	24	"
3.- K.S.K.D. Bruges	19	"
4.- D.H.C. Kortrijk	19	"
5.- K.S.V.S. Gent	18	"
6.- K.D.S. Antwerpen	15	"
7.- S.C.S.B. Mons	10	"
8.- R.L.S. Bruxelles	9	"
9.- R.U.S.S. Liégeoise	0	"

## Coupe de Belgique de la Saison 1983 - 1984

<u>Classement</u>	<u>Palmares</u>
1.- D.H.C.Kortrijk	1972 : R.L.S.Bruxelles
2.- K.D.S.Turnhout	1973 : R.L.S.Bruxelles
3.- K.S.V. Gent	1974 : K.D.S.Antwerpen
4.- S.C.S.B. Mons	1975 : K.D.S.Turnhout
5.- K.S.K.D. Bruges	1976 : K.D.S.Antwerpen
6.- Woluwe Star	1977 : R.L.S.Bruxelles
7.- K.D.S. Antwerpen	1978 : K.D.S. Antwerpen
8.- R.L.S. Bruxelles	1979 : R.L.S.Bruxelles
9.- R.U.S.S. Liège	1980 : K.D.S.Antwerpen
	1981 : K.D.S.Antwerpen
	1982 : K.D.S.Antwerpen
	1983 : Woluwe Star Silenc.
	1984 : D.H.C.Kortrijk

-----

## 2. TENNIS DE TABLE

### Classement Interclubs de la Saison 1983-1984

1.- R.L.S. Bruxelles A	20 points
2.- K.S.V.S. Gent A	15 "
3.- Woluwe S.S.	10 "
4.- R.L.S. Bruxelles B	9 "
5.- K.S.V.S. Gent B	3 "
6.- S.V.G. Aalst	3 "

### Championnat National de la Saison 1983-1984

Simple Messieurs: KEYSER Jean-Luc (WSSB)  
Simple Dames : TROUET Myriam (RLS Bruxelles)  
Double Messieurs: CALLEBAUT-BERTINO (RLS Brux.)  
Double Dames : LEONARD-TROUET (RLS Bruxelles)  
Double Mixte : BERTINO-TROUET (RLS Bruxelles)

Simple Messieurs B: BEKAERT Rudy (KSVS Gent)  
Simple Dames B : VANDYCK Micheline (WSSB)  
Double Messieurs B: DE COCKER-STRUylaERT (SVS Gent)  
Double Mixte B : DEQUESNE-COPPENS (Gent-Antw.)

### 3. BOWLING

Coupe de Wallonie le 28 avril 1984.

#### Hommes

1. W.S.S.B.	2.253 points
2. R.L.S.B.	2.131 "
3. S.C.S.M.	1.922 "

#### Dames

1. R.L.S.B.	1.522 points
2. S.C.S.M.	1.185 "
3. W.S.S.B.	915 "

### 4. CLASSEMENT DU MERITE SPORTIF

1.- R.L.S. Bruxelles	706 points
2.- Woluwe Star S.B.	513 "
3.- D.H.C. Kortrijk	464 "
4.- K.D.S. Antwerpen	380 "
5.- K.S.V.S. Gent	362 "
6.- SK.D. Bruges	323 "
7.- R.U.S.S. Liégeoise	264 "
8.- K.D.S. Turnhout	200 "
9.- A.S.S.M. Bastogne	146 "
10.- S.V.G. Alost	124 "
11.- S.C.S.B. Mons	81 "

### 5. QUELQUES TOURNOIS A L'ETRANGER ...

#### FOOTBALL

du 31 mai au 2 juin 1984 à LUCERNE (Suisse)

1.- GSV Luzern
2.- <u>Woluwe S.S. Brussels</u>
3.- GSV Freiburg
4.- GSC Bern
5.- ASMB Milano
6.- GSG Stuttgart
7.- GSV Zurich
8.- SSST Ticino
9.- SS Valais
10.- GSC St. Gallen

du 9 au 11 juin 1984 à SALZBURG (Autriche)

- 1.- R.L.S. Bruxelles
- 2.- Salzburg
- 3.- St. Gallen
- 4.- Graz

TENNIS DE TABLE

TOURNOI DES 6 NATIONS

les 1 et 2 juin 1984 à AMSTERDAM (Pays-Bas)

- 1.- Allemagne
- 2.- Hongrie
- 3.- Belgique
- 4.- France
- 5.- Autriche
- 6.- Pays-Bas

... ET EN BELGIQUE

TENNIS DE TABLE

le 9 juin 1984 Match International à BRUXELLES

Hommes

- 1.- R.L.S. Bruxelles
- 2.- A.S.S. Artésiens
- 3.- K.S.V.S. Gent
- 4.- G.S.V. Düsseldorf
- 5.- G.T.S. Frankfurt
- 6.- Zwaluw 60'
- 7.- Woluwe S.S.B.
- 8.- G.S.C. Wetzlar

Dames

- 1.- R.L.S. Bruxelles
- 2.- Zwaluw 60'
- 3.- K.S.V.S. Gent
- 4.- G.T.S. Frankfurt
- 5.- G.T.S. Essen
- 6.- Metrostad
- 7.- G.S.C. Wetzlar
- 8.- G.S.V. Düsseldorf

## TENNIS

### COUPE DRESSE & COUPE MAERE

Samedi 21 juillet 1984

- 10 h. Défilé d'ouverture
- 10 h30' Réception à l'Hôtel de Ville de Nivelles
- 20 h. Réception par la Ligue Sportive Francophone des Sourds à la Maison des Sourds 38, rue Saxe-Cobourg à 1030 Bruxelles

Du dimanche 22 au samedi 28 juillet 1984

- de 10 h. à 17 h.30'

à l'ARGAYON - Vieux Chemin de Seneffe  
1400 Nivelles

TOURNOI DE TENNIS avec la participation  
Allemagne de l'Ouest, Belgique, Espagne,  
Etats-Unis, France, Grande-Bretagne,  
Pays-Bas, Italie et Suède.

Samedi 28 juillet 1984

- 15 h. Remise de la Coupe DRESSE et de la Coupe MAERE
- 20 h. Banquet au Relais du Marquis à 1460 Ittre

## ANIMATION

Mercredi 25 juillet 1984

- 20 h. "LE FOYER" à Nivelles

Représentation de Mimes et de Pantomime  
par le Groupe "HORIZON".

# Informations

NOTEZ BIEN

-----

Chères Lectrices, Chers Lecteurs,

Nous vous prions de bien vouloir prendre note de notre nouvelle adresse

FEDERATION FRANCOPHONE DES ASSOCIATIONS DE SOURDS  
F. F. A. S.

Rue Saxe-Cobourg 38  
1030 BRUXELLES

ATTENTION !! Nouveau numéro de téléphone de la  
F.F.A.S. = Tél. 02/217.04.74

Nous demandons également aux Associations belges et étrangères de bien vouloir nous envoyer leurs publications en échange de l'INFO-SOURDS JOURNAL que nous leur envoyons tous les trimestres et qui remplace les anciennes revues "NOTRE AMI" et "QUID NOVI".

Nous vous adressons tous nos remerciements.

Suzanne VANOBBERGEN

-----

## UNE EXPOSITION

-----

Monsieur Emile HENROTTE, sculpteur bien connu du monde des Sourds, expose quelques unes de ses oeuvres, avec d'autres artistes, au Centre Culturel de Bruxelles, dans l'ancienne Eglise St. Nicolas de Neder-Over-Heembeek, place St. Nicolas n° 5.

Ouvert tous les jours, sauf le lundi, de 15 h. à 19 h., du 8 juin au 15 juillet 1984.

-----

# FFAS

## ASSEMBLEE GENERALE DE LA F.F.A.S.

-----

Nous avons le plaisir de vous informer que la prochaine Assemblée Générale de la F.F.A.S. se tiendra le 29 septembre 1984, au local de l'Amicale des Sourds-Muets du Tournaisis, rue des Choraux 27 à 7500 Tournai.

Nous vous donnons ci-après un aperçu du déroulement de cette journée.

### PROGRAMME

-----

- 10 H. - Réunion du Comité avec tous les délégués des Associations
- 12 H. - Le verre de l'Amitié
- 14 H. - Assemblée Générale

### ORDRE DU JOUR

-----

1. Exposé du Président
  2. Rapport du Conseil d'Administration par le Secrétaire Général
  3. Rapport Financier de l'exercice par le Trésorier
  4. Démission de l'Administrateur de Liège
  5. Election de nouveaux Administrateurs
  6. Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur de la F.F.A.S.
  7. Bilan de l'exercice et projets pour l'avenir.
- 17 H. - Conclusion
  - 19 H. - Lunch

Vous êtes tous cordialement invités !

## JEUX INTER-PROVINCES 1984.

-----

Le 26 mai 1984, à Turnhout, se sont tenus les Jeux INTER-PROVINCES 1984, avec la participation de 7 Clubs.

Ces Jeux se sont déroulés dans la bonne humeur et le meilleur esprit sportif.

Nous vous donnons ci-dessous le classement :

1. C.R.P.S. WOLUWE	47 points
2. LIEGE	38 points
3. TURNHOUT	37 points
4. ANTWERPEN	28 points
5. LEUVEN	28 points
6. TOURNAI	25 points
7. C.J.S. BRUXELLES	22 points

Le Club C.R.P.S. WOLUWE remporte la victoire pour la troisième fois et, suivant le règlement, la Coupe leur est acquise.

Pour les prochaines participations de votre Club aux JEUX INTER-PROVINCES, veuillez envoyer une demande de participation, avant le 14 juillet 1984, à l'adresse de :

JEUX INTER-PROVINCES  
c/o Claude STEENWERCKX  
Rue des Alcyons 94  
1080 BRUXELLES

-----  
CARNET BLANC  
-----

Richard ROYER et Joëlle HENNAUT le 7 avril 1984.

-----

## CARNET ROSE

-----

Un petit NIKOLA est né chez Monsieur et Madame Petard LJUBIC-Chantal PIRET, le 10 mai 1984.

Monsieur et Madame Bruno STORDEUR-Estelle DELVAUX sont heureux de vous annoncer la naissance de leur fille CHRISTELLE le 12 mai 1984.

-----

## PETITE ANNONCE

-----

Ce troisième trimestre, j'habite à Bruxelles et aimerais aider des enfants ou adolescents sourds en mathématiques et en anglais. Je suis sourd moi-même, ai fait des études secondaires (latin-math.) en milieu entendant et une formation de régent en mathématiques aux U.S.A. (Gallaudet College). Je communique oralement et gestuellement.

Nouvelle adresse : Bernard le MAIRE  
c/o I.R.S.A.-I.M.P. Prince d'Orange  
Chaussée de Waterloo 1504  
1180 BRUXELLES  
Tél. + TTY - 02/374.90.90

## OFFRE D'EMPLOI

-----

Les Etablissements TORDEURS - Chaussée d'Alsemberg  
1320 à 1180 Bruxelles, demande un :

Ouvrier EBENISTE

Tél. 02/376-46-21.

IRSA (1835-1985) Calendrier des Manifestations.

-----  
Septembre 1984

Mardi 11 : Séance académique d'ouverture à l'occasion du 150eme Anniversaire.

Samedi 22 : Journée sur le Dépistage organisé par OTTICA.

LE DEPISTAGE AUDITIF CHEZ L'ENFANT  
DE 0 A 5 ANS

Samedi 22 septembre 1984 -9 à 17 h.

IRSA d'Uccle  
Chaussée de Waterloo 1508  
Uccle (1180 Bruxelles)

Langue officielle : Français  
Interprétation en langue des  
signes belge.

Renseignements :

Groupe OTTICA  
Avenue Edouard Bénès 195/15  
1180 Bruxelles

Tél. 02 / 344.75.11

Dimanche 30 : Journée "Portes ouvertes"

Exposition de cartes Postales,  
d'hologrammes et de bandes dessinées  
(+ bourse d'échange).

-----

# Agenda

Amicale des Sourds-Muets du Tournaisis  
local : 27 rue des Choraux - 7500 Tournai

-----  
- vendredi 27 au dimanche 29 juillet 1984.

Voyage au Château de Palluau à Palluau-sur-Indre en France.

- samedi 11 août 1984

Excursion dans la province de Liège  
Départ à 7 h. du matin à la gare de Tournai  
Rendez-vous à 10 h. au port des Yachts à Liège.

- Visite des musées de la Roue, de la Vie Régionale et de la fabrication du fromage de Herve.
- Visite des installations de surface du charbonnage de Blégny, ou du fond (une salopette et un casque seront fournis aux visiteurs) durée de la visite dans les mines +/- 2 heures.
- petit train touristique
- en soirée au Foyer des Sourds de Liège

L'excursion est gratuite pour les membres de l'Amicale

- samedi 25 août 1984

- Grande fête pour les 35 ans de l'Amicale
- Distribution des primes des Jeux de Cartes et de Dés, avec attribution de Soupes aux premières places.
- Banquet

- dimanche 23 septembre 1984 à 13 h.30'

- Réunion mensuelle, Jeux de Cartes, Dés et divers.
- Attention : le Comité demande aux membres de faire des propositions d'activités pour 1985 (exemples : concours de natation ou autres...)

- samedi 29 septembre 1984
- Assemblée Générale de la F.F.A.S. à Tournai  
(voir programme page 25)

Foyer des Sourds et Malentendants de la Province  
de Liège  
local : 2 rue Waleffe - 4020 Liège

---

- samedi 25 août 1984
- départ du Foyer à 10 h. pour un Tournoi de  
Jeux de Cartes à Bruxelles.

Fédération Royale des Associations des Sourds de  
Bruxelles et des Faubourgs  
local : 38 rue Saxe-Cobourg - 1030 Bruxelles

---

ATTENTION !! durant le mois de juillet, le local  
est ouvert le vendredi seulement à  
partir de 19 h.

- samedi 18 août 1984
- 10 h. Tournoi de tennis dans "LA MAISON POUR TOUS"  
avenue des Archiducs à Watermael-Boitsfort.
- 20 h. Bal au local
- samedi 25 août 1984
- 15 h. Concours de Pétanque
- 20 h. Remise des Prix
- samedi 1er septembre 1984
- de 13 à 18 h. 6ème Gymkana automobile sur  
l'avenue de l'Astronomie à Saint-  
Josse Ten Noode
- 18 h. au local : souper
- 20 h. Bal avec distribution des Prix
- samedi 8 septembre 1984
- 15 h. Fancy-Fair organisée par le Cercle des  
Femmes.

# Centre info-sourds

## BRABANT

INFO-SOURDS  
c/o Maison des Sourds  
rue Saxe-Cobourg 38  
1030 BRUXELLES

Tél. 02/217.04.74

## HAINAUT

INFO-SOURDS  
c/o Institut Provincial d'Enseignement Spécial  
rue du Temple 2  
7410 GHLIN

Tél. 065/31.71.41  
ext. 238

## LIEGE

INFO-SOURDS  
c/o Foyer des Sourds et Malentendants de la  
Province de Liège  
rue Waleffe 2  
4020 LIEGE

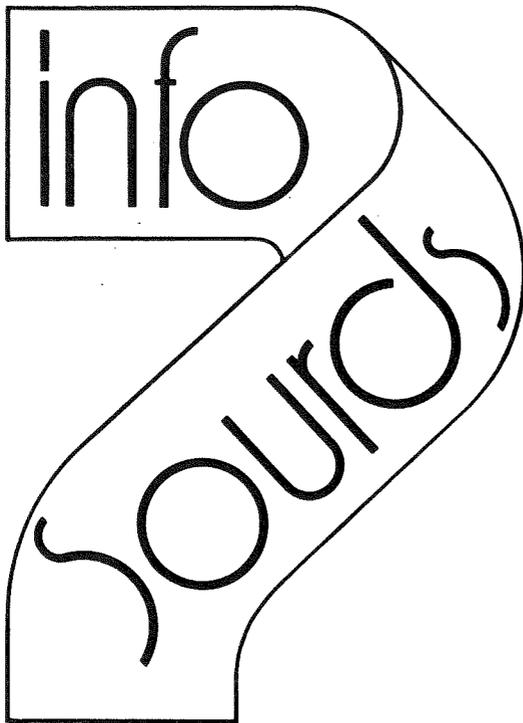
Tél. 041/41.39.96

## LUXEMBOURG

Courrier à adresser à Monsieur Domingue HALLEZ  
Rue Laloux 1  
5394 MONT-GAUTHIER

## NAMUR

Courrier à adresser à Madame Christiane BOVY  
rue Elie Bertrand 23  
5740 BOIS DE VILLERS



MEMBRES DU COMITE DE REDACTION

-----

Mrs. Jacques BRICHET - Paul CORTVRIEND  
Alfred FIEVET - Claude STEENWERCKX  
Melles Martine FRAITURE - Brigitte FRANCOIS

Envoyez-nous vos articles destinés au n° 4  
[Oct.Nov.Déc.1984] à INFO-SOURDS JOURNAL  
32 rue Capronnier - 1030 Bruxelles avant  
le 31 août 1984.

Nous tenons beaucoup à ce que les textes  
soient bien rédigés.

LES ARTICLES N'ENGAGENT QUE LEURS AUTEURS